

## **CR du Conseil du 03 septembre 2019**

Le Conseil municipal de Courcelles-Chaussy/Landonvillers, présidé par Monsieur le Maire Jean-Marie GORI, s'est réuni en séance ordinaire le mardi 03 septembre 2019 à 20h30.

Les points à l'ordre du jour ont tous été adoptés.

### **Finances – Constitution de provisions budgétaires**

Le conseil municipal décide de constituer au budget primitif de l'année 2019 une provision pour risques et charges d'un montant de 39 691,77 €.

### **Finances – Admissions en non-valeur**

Le conseil municipal décide d'accepter les demandes d'admissions en non-valeur, concernant le budget principal, pour un montant total de 2 440,80 € et couvrant les exercices 2011 à 2017. La Trésorerie nous informe que l'irrecouvrabilité des créances en question est avérée.

### **Subvention – ALC**

Pour la période hivernale, la collectivité prend en charge les frais supplémentaires de location du gymnase du lycée agricole Bichat, pour l'Association de Loisirs Courcelloise (ALC). Aussi, le conseil alloue une subvention de 247,50 € à l'Association de Loisirs Courcelloise, correspondants à la location du gymnase du lycée Bichat.

### **Subvention – CCC**

Le Conseil Municipal alloue une subvention de 235 € à l'association Courir à Courcelles-Chaussy, correspondants à une participation pour l'organisation de la Course des Sangliers.

### **Subvention – AFDI**

Le Conseil Municipal alloue une subvention de 250 € à l'association AFDI Lorraine, à titre de participation à l'organisation de l'édition 2019 de la « Fête de la Patate ».

### **Subvention – CCH**

Le Conseil Municipal alloue une subvention de 447,20 € à l'association Courcelles-Chaussy Handball, à titre de remboursement des frais de restauration des musiciens et artificier de la fête nationale, et de la location d'une camionnette frigorifique.